

# Stratégie Innovateurs dans le développement durable

Catégorie de risque

5

A partir du 1.1.2010

**Profil de l'investisseur et objectif de placement:** cette stratégie s'adresse tout particulièrement aux investisseurs qui affichent une capacité importante à prendre des risques et recherchent à long terme une croissance sensible de leur fortune par une orientation marquée sur les gains de capital.

**Politique de placement:** dans le cadre de cette stratégie, les investissements sont exclusivement effectués dans des entreprises qui prennent à cœur le thème du développement durable en proposant des produits et services innovants dans des branches à forte croissance comme par exemple les énergies solaire, éolienne et hydraulique.

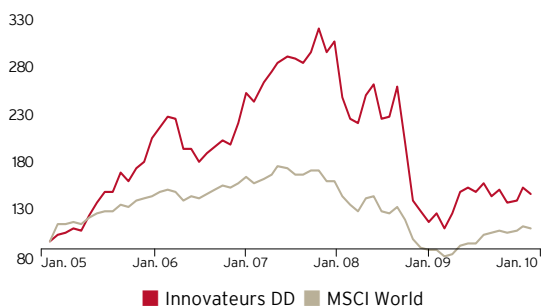
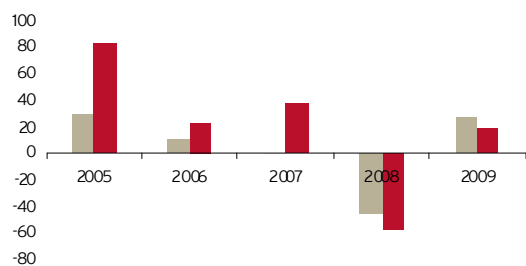
**Catégorie de placement:** actions

**Pondération stratégique:** 100 % actions

**Indice de référence:** MSCI World

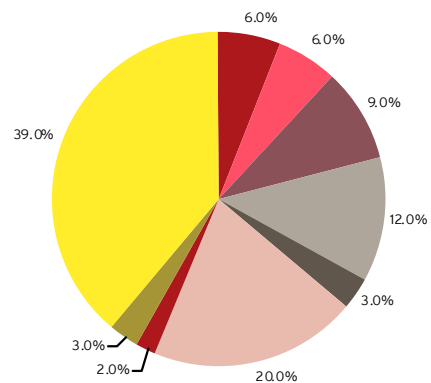
**Performance des innovateurs:**

2005:	81.96%	2009:	-56.16%
2006:	22.41%	2009 :	18.23%
2007:	38.09%		



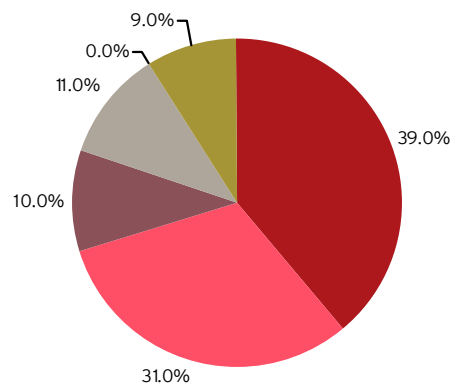
Avant avril 2007, le graphique est établi sur la base de données extrapolées. Les performances passées ne présument pas des performances futures.

**Pondération des branches:**



■ Energie solaire ■ Eau ■ Recyclage ■ Energie éolienne  
 ■ Alimentation biologique ■ Efficiency énergétique  
 ■ Approvisionnement énergétique décentralisé  
 ■ Géothermie ■ Divers

**Pondération des monnaies:**



■ Euro ■ Dollar américain ■ France suisse  
 ■ Dollar canadien ■ Yen ■ Divers

© Banque Coop. Ces informations ont été rédigées par le service Asset management de la Banque Coop et ne sont pas le résultat d'une analyse financière. Nos recommandations se fondent sur des informations publiques que nous considérons comme fiables, mais pour lesquelles nous ne prenons aucune responsabilité. Nous ne pouvons pas non plus en garantir la complétude et l'exactitude. Nous nous réservons le droit de modifier sans préavis l'opinion exprimée ici. Les recommandations de placement développées dans la présente pourraient ne pas être applicables à certains investisseurs selon les objectifs et l'horizon de placement ou le contexte global de la position financière. Aux investisseurs, nous conseillons qu'ils se procurent l'avis d'un spécialiste de leur banque.